



à LENS N 102
à ROUBAIX N 128
à LILLE N 102

ABONNEMENTS 3 Mois 50 Fr. 6 Mois 100 Fr. 1 An 180 Fr.
Nord et Départements limitrophes...
Autres départements...
Les abonnements sont sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes
PUBLICITE
Les Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Dimanche 31 MARS 1907

APRÈS LA BATAILLE

La grève des électriciens de Paris. — Action directe et action légale. — Déclarations des citoyens Guérard, Lajarrige et Keufer. — La leçon des faits.

Les chefs de nos grandes organisations ouvrières viennent de nous faire connaître leur opinion sur la grève des électriciens. La chose n'était pas inutile, attendu que ce conflit a revêtu un caractère tout particulier, tant par sa soudaineté et sa spontanéité, que par l'intervention également spontanée du gouvernement.

Les militants du syndicalisme aussi bien, du reste, que la masse crétule et simpliste ont, d'ailleurs, beaucoup à gagner à la manifestation de cette opinion. Il n'est pas question, dans les interviews prises aux citoyens Keufer, Guérard et Lajarrige, des revendications des électriciens. Celles-ci sont légitimes. La cause de la grève a été une de ces spéculations par trop excessives de capitalistes qui mettent en coupe réglée le consommateur aussi bien que le producteur.

La consultation de nos camarades a surtout porté sur la méthode d'action employée au cours de cette grève. Action directe ? Action légale ?

Pour laquelle des deux a-t-on demandé aux représentants du Livre, des chemins de fer et des travailleurs du gaz ?

Ceux-ci ont répondu sans ambages, avec cette franchise, cette loyauté qui leur ont valu dans les milieux ouvriers de si ardentes sympathies.

Le citoyen Guérard que nous avons vu dans le Nord et le Pas-de-Calais organisant les ouvriers et employés de chemins de fer, approuve les travailleurs qui émettent la meilleure méthode d'action, de défense, voire même d'offensive.

Il se garde de reprocher aux grévistes l'usage de la violence, sans oser dire, parce qu'il s'agit de travailleurs, que le gouvernement n'est pas manqué de prendre les mesures nécessaires pour que les ateliers fussent occupés par des soldats.

C'est la thèse de la neutralité stricte que Guérard défend et il estime que quand les travailleurs pourront, en toute liberté, faire valoir leurs arguments et user de leur puissance morale pour impressionner l'employeur, ils ne se résoudront à la grève qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation.

Lajarrige a fait de son côté d'intéressantes déclarations. « La tactique si habilement suivie par les travailleurs du gaz, qui ont su, dit-il, mener de front l'action politique et l'action économique et faire pression à la fois sur les directeurs de leur industrie et sur les pouvoirs publics, n'est pas faite, je le conçois très bien, pour satisfaire ni les anarchistes ni les réacteurs. Et je ne sais pas ce qui aurait été le résultat de la grève si on n'avait pas eu recours à la force de son côté ».

Il désire que l'ouvrier ne se laisse pas briser « par des rêves de prompt victoire » obtenus en un jour « ou des circonstances, presque insoupçonnées, auront mis la force de son côté ».

Il se prononce hardiment pour l'instauration du régime des contrats collectifs et de l'arbitrage. « Ce ne sera pas encore la réalisation de la justice sociale, dit-il, mais ce sera un progrès réalisé, un travail accompli, préparant notre génération pour d'autres conquêtes plus importantes ».

L'opinion la plus énergiquement manifestée est celle d'Auguste Keufer, secrétaire général de la plus belle et de la plus puissante organisation ouvrière de France. « Je réprouve l'action directe, dit-il, parce que tout acte de violence inspiré de telles doctrines ne porterait pas atteinte au système de la production et de la propriété. Il aurait, au contraire, pour effet d'entraîner la désagrégation des forces ouvrières, de secouer la torpeur de la bourgeoisie et de l'armer d'une fureur implacable. La bourgeoisie et les pouvoirs publics peuvent s'effrayer d'une action de force commise par des travailleurs ; ils peuvent céder devant quelques tentatives ; des théoriciens de l'action directe ; mais tôt ou tard ils répondent par une réaction terrible. Si le monde ouvrier considère que ce sont les partisans de l'action directe qui doivent avoir confiance, il ne restera plus qu'à lui laisser faire l'expérience la plus douloureuse et la plus désastreuse. Espérons que la classe ouvrière ne sera pas dupes d'une illusion aussi funeste et qu'elle ne se laissera pas obéir par une tactique de désespérés. Quelques années d'une propagande de cette nature suffiraient à l'entraîner dans des désastres immenses, par une suite de convulsions et de sursauts, localisés, dissimulés, dégrésés, ou simplement à sa conscience naissante, se libérer, sa vie même, sans que la société fût en rien transformée ».

« Ce fut nos hommes loins des excitations malsaines dont on nous donne le spectacle, dans le Pas-de-Calais, notamment, où les libertaires critiquent la création de caisses de résistance et préconisent le pillage des magasins et des entrées aux jours de grève ».

Je ne partage pas l'avis de Keufer lorsqu'il dit que la brusque cessation d'un service public peut amener contre les grévistes l'opinion et les pouvoirs publics. La grève est un droit et si le gouvernement aussi bien que la population ne veulent pas que les ouvriers l'exercent, ils n'ont qu'à peser l'un de toute son autorité morale, l'autre de sa force incomparable sur les écoulements du Capital, qui ne cherche qu'à drainer l'or sans le souci des vies humaines et du droit des gens. La bourgeoisie n'a cédé qu'en rechignant, au prolétariat, des parcelles d'améliorations. Il ne faut donc pas s'étonner si nous assistons, de temps à autre, à de vigoureuses offensives comme celle des électriciens.

Mais, cette réserve faite, je ne puis qu'admirer le langage ferme et probe du secrétaire général de la Fédération du Livre.

Tout essai de force, à cette heure où la société dispose des plus formidables moyens de répression, ou la démocratise à tant de mal à se débarrasser des vieux partis et où les travailleurs des villes et des champs élisent encore en majorité des partisans de conservation sociale, serait plus qu'une faute.

Ce n'est pas au moment où les idées germent dans les cerveaux ouvriers ; où, de toutes parts, le prolétariat s'organise politiquement et économiquement, créant des syndicats professionnels, des sociétés coopératives de production et de consommation ; où il pénètre à la suite d'une propagande acharnée dans toutes les assemblées électorales ; ce n'est pas à la veille de réaliser notre idéal que nous devons prêter l'oreille aux conseils de violence et de chambardement que l'on nous donne sans garantie.

Nous serions d'autant plus coupables, dans le Nord par exemple, que nous avons vu les conseillers à l'œuvre et que nous savons ce qu'ils ont dans le ventre.

Emile BASLEY,
Député du Pas-de-Calais.

DIMANCHE PROCHAIN
nous commencerons la publication des MÉMOIRES inédits de Mgr de ROCQUANCOURT

actuellement détenu à la prison cellulaire de Douai.

Cette histoire de la vie du « prélat » aux si retentissants malheurs, abonde en révélations suggestives. Elle passionnera nos lectrices et nos lecteurs.

En même temps que les Mémoires de Mgr de Rocquancourt nous commencerons un grand et sensationnel FEUILLETON, dont nous ferons, dans un prochain numéro, connaître le titre et la trame.

LIBRES PROPOS

LES PAPIERS MONTAGNINI
Où sont les rodomontades d'antan ? Vous souvenez-vous de l'attitude menaçante et hautaine que prirent les gens et les feuilles de sacristie au lendemain de la saisie des papiers Montagnini ? On mettait le gouvernement au défi de publier ces documents qui l'auraient décliné et compromis pour des républicains notables.

Quant au Saint-Siège il était solidement armé pour se défendre et il se défendait vigoureusement. Est-ce que l'Autriche et l'Allemagne ne lui avaient pas promis leur concours ? Et son indignation contre le « cambriolage »

pratiqué à l'ancienne nomenclature, en même temps que l'on nous représentait M. Montagnini comme un martyr du devoir. Mais il est clair que, fatigué par ces réclames impudentes, le gouvernement et la majorité se sont enfin décidés à en finir, jugeant avec beaucoup de raison qu'il ne faut pas laisser s'accroître, dans notre pays de libre discussion, les légendes romaines.

Une commission parlementaire fut donc nommée avec le mandat de dépouiller la correspondance Montagnini et d'en dégager la portée politique. Aussitôt, les aboyeurs nationalistes et cléricaux se regardèrent effrayés. Que faire ? Il était trop tard pour se taire. Alors, on imagina de jeter M. Montagnini par-dessus bord. C'est maintenant chose accomplie. Jugez plutôt :

« L'attitude de M. Montagnini, Montagnini nous dans le « Nouvelliste » d'hier soir, est de plus en plus mal jugée dans le monde catholique. Il y a quelques jours le « Presse Nouvelle » dont l'éditeur est M. Georges (sic) une note dont la forme atténuée ne dissimulait pas le caractère. Si on ne va pas jusqu'à affirmer que le représentant du Souverain Pontife a livré volontairement ses papiers, on est unanime à reconnaître qu'il s'est conduit avec une légèreté inexplicable et inexcusable ».

En bon français, ce préambule jésuitique signifie que M. Montagnini s'est « vendu » à M. Clémenceau.

Plus loin, parlant d'un carnet de notes éditées par le Montagnini et saisies par le directeur de la Sûreté Générale, le « Nouvelliste » dit encore :

« Ce carnet semble du reste avoir été écrit beaucoup plus pour renseigner les gens malintentionnés que pour servir d'aide-mémoire. Tous les ragots, même les plus invraisemblables s'y trouvent soigneusement recueillis et le fait que certains d'entre eux visent des personnes, dont les noms sont écrits en lettres capitales, l'éclaircit de leur malveillance à l'égard des catholiques. L'Italien avait l'air de se moquer de la France et des Français avec cette désinvolture que témoignent souvent ses compatriotes ».

Mais n'insistons pas ! En voilà bien assez d'ailleurs pour démontrer l'irritation et l'effarement de ceux qui, en encore, sont les tenants de la République. Le prince de Val et de Sarto n'avaient promis que des républicains.

Aujourd'hui, ils restent cet homme, alors que le coq n'a pas encore chanté. — C'est-à-dire avant même que la commission d'enquête ait commencé ses travaux.

On a la fidélité qu'on peut ; en tout cas, pas un républicain ne contestera qu'il n'ait urgence à dénoncer, documents et preuves à l'appui, les intrigues romaines en France et à mettre au jour toutes les responsabilités, à ce sujet.

C'est le seul moyen de couper court aux interprétations fantaisistes et aux insinuations perfides.

G. SIAUVÉ-RENAUDY.

CHRONIQUE NOIRE
Le marquis de Cernay

En publiant quelques notes biographiques sur le vicomte Jacques Désandrouin et Pierre Taffin qui, avec Jacques Mathieu, découvrirent la houille à Fresnes, sur le prince Emmanuel de Croÿ, fondateur de la Compagnie d'Anzin, j'écrivais que les premiers artisans de l'œuvre colossale l'avaient profondément marquée de leur empreinte. Aujourd'hui encore la Compagnie conserve leur tradition et de leur esprit d'envahissement, de leurs conceptions de monopole et d'accaparement ; c'est que ces hommes, malgré leurs luttes âpres, envenimées par des ambitions personnelles, avivées par un désir effréné de lucre, eurent constamment la perception très claire de l'immense avenir réservé à leur entreprise, avec la présidence des moyens que devait mettre en œuvre le grand capital pour assoir indéfectiblement sa prépondérance.

Le marquis de Cernay s'imposa aux créateurs de la Compagnie, il pénétra dans la maison de Cernay de Croÿ lui avait donné l'exemple des pressions violentes exercées avec la complicité du pouvoir ; le marquis l'imita. Pendant que de Croÿ, abusant sans pitié, de clauses tenues secrètes et d'actes publics, fictifs, revendiquait pour lui-même le droit d'extraire le charbon à son profit des mines de Fresnes et Bruai dès l'expiration du privilège accordé à Désandrouin ; de Cernay, avec autant d'audace et de perfidie, élevait les mêmes prétentions, étayées sur les mêmes influences de Croÿ, d'Aubry et de Saint-Vaast-la-Haut.

Qu'était cette personnalité de Cernay ? M. E. Garat a publié sur la famille de Cernay une monographie très documentée, tirée des archives et des papiers de famille de M. le prince d'Arenberg, son petit fils. Il y puiserait les éléments de cette courte notice.

Augustin Marie Le Danois, marquis de Cernay, seigneur de la paroisse de Raimises, appartenait à l'une des plus anciennes familles de France. Les historiens du temps en font remonter l'origine à leur pays de Danemark qui chassés de leur pays seraient venus se fixer en France, sous le règne de Louis-le-Débonnaire.

Le Danois, marquis de Cernay, qui devint régisseur de la Compagnie d'Anzin. Augustin-Marie Le Danois, marquis de Cernay, était seigneur haut justicier de la paroisse de Raimises. Cette paroisse comprenait la Grande-Forêt de Raimises et la Petite Franche Forêt. Cette Petite-Forêt était de fait, à cette époque, aux mains de la famille d'Arenberg, dont le chef en était seigneur haut justicier ; mais, en vertu de droits bizarres d'enchevêtrement, les seigneurs de Cernay, seigneurs de Raimises, le marquis de Cernay était le seigneur principal, ou comme l'on disait alors, le seigneur du clocher, c'est-à-dire le seul qui eut droit de se dire seigneur de la paroisse ou du lieu.

Augustin Marie de Cernay était commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis ; en 1740, il était lieutenant-général des armées du roi ; en 1762, il devint gouverneur du Quesnoy ; en 1766, il est créé grand-croix de Saint-Louis et grand-maître héréditaire du Hainaut.

On comprend bien quelle influence pouvait avoir ce grand seigneur, de quel poids elle devait peser dans la lutte d'intrigues qu'il entreprit dès 1734, contre la Compagnie Désandrouin-Taffin, lorsqu'il se plaça à la tête de la société houillère de Raimises. Il prit comme associés, Pierre Joseph Laurent, ingénieur de haut mérite, fils d'un écuyer de Bouchain, Ramsault de Raulcourt, chevalier de Saint-Louis et ingénieur du roi en Hainaut ; Renault, maître de forges à Cousoire, petit-fils du fameux Renault, inventeur et constructeur de la machine de Marly, qui fournit toutes les cascades d'eau pour les plaisirs et l'utilité de Sa Majesté, à Versailles et à Marly ; Mauroy, directeur et receveur général des domaines du roi en Hainaut ; Lamolay, propriétaire de la manufacture de porcelaine de Valenciennes, dont les ateliers s'attachent aujourd'hui les produits ; et, les sieurs Lelong, Benoit, Darlot et Raveneau.

Déjà redoutable par lui-même pour l'ancienne Compagnie, il devait arriver facilement à la faire capituler et se rendre à merci dès que les autres seigneurs de la Compagnie d'Anzin, le prince Emmanuel de Croÿ, marquis de France, que les grands seigneurs pouvaient sans déroger, tirer de leurs terres plus de profits que ne leur en donnait la redevance dont ils s'étaient jusqu'alors contentés. Quand se créa la Compagnie d'Anzin le marquis de Cernay fut fait régisseur, comme le prince de Croÿ, et tous deux exigèrent que cette fonction fut déclarée héréditaire dans leurs familles.

Les ouvriers mineurs d'Anzin, aux salaires ridicules firent couler le pactole à travers les doigts de Croÿ et de Cernay, dont la cupidité ne rapporta encore le faste et les magnificences. Pendant l'été, la société de Valenciennes et de la garnison se donnaient rendez-vous à Raimises ; c'est où parcourent la forêt, les alliés étaient soigneusement entretenus ; on s'empressait aux fêtes du seigneur, dans un grand tableau qui décorait l'une des salles du nouveau château de Raimises, dès après la Révolution. Le château primitif avait conservé sa décoration, il n'en restait aucun vestige qu'une décoration du jardin qui fut partie d'une propriété de M. Baudrin, un ancien maire de la commune.

Le marquis de Cernay n'eut qu'une fille de son mariage avec Jean-François Collette de la Pierre, fille de son cousin, pair du Parlement. Cette fille, Marie-Françoise Collette de Cernay eut de son mariage, colonel du régiment de Normandie, également une fille unique, qui fut constituée héritière des titres de son grand-père et épousa, en 1774, au château de Raimises, le prince d'Arenberg, comte de la Marck.

C'est ainsi que ce prince d'Arenberg, à la mort du marquis de Cernay devint régisseur de la Compagnie d'Anzin et qu'il y a aujourd'hui à Vieux-Condé, une fosse d'Arenberg.

Le prince d'Arenberg, était le second fils de son père, le comte de la Marck, prince d'Arenberg, feld-marshal, grand bailli et officier souverain du Hainaut, gouverneur de Croÿ, chevalier de la Toison d'Or, et grand-croix de l'Ordre de Marie-Thérèse. Il était seigneur de Wallers.

Le prince d'Arenberg, qui épousa la marquis de Cernay, était comte de la Marck et Grand-Espagne de première classe ; il fut successivement général-major de l'empereur d'Autriche, maréchal de camp et colonel d'un régiment d'infanterie allemand au service de la France.

En 1730, il fut nommé député aux États-Généraux pour le bailliage du Quesnoy. Il se lia avec Mirabeau et il fut élu député du grand tribunal par parti dans la discussion sur la loi des mines en 1791, pour la conservation des exploitations existantes. C'est ainsi, peut-être que le pays se trouva privé de richesses nationales qui devaient lui revenir et n'avaient du reste été jusque-là aliénées, que pour de courts privilèges. Le prince d'Arenberg rendit ainsi à la Compagnie d'Anzin le plus signalé service et c'est justice qu'elle l'ait commémoré dans le nom du comte de la Marck à l'une de ses exploitations.

De son mariage avec la marquise de Cernay, le prince d'Arenberg eut un fils, le prince Ernest d'Arenberg qui succéda à son père comme régisseur d'Anzin et fit construire le nouveau château de Raimises.

Le marquis de Cernay, chef de cette lignée, mourut le 18 juillet 1784. Il avait eu un bras emporté par un boulet à la bataille de Lansfeld, en 1745.

On conte encore dans le pays que le bruit ayant couru qu'on lui avait posé un bras d'argent et que ce bras était entré avec lui, des voleurs violèrent sa sépulture pour l'enlever. Ne le trouvant point, ils enlevèrent le cercueil qui était de plomb ; mais succombant sous leur lourd fardeau, ils furent arrêtés aux portes de Valenciennes, jugés et condamnés. Le marquis de Cernay fut enterré au chevet de l'église de Raimises, où il avait fait bâtir. On y peut lire son épitaphe, au-dessus du caveau réservé à la famille, sur une large plaque en marbre blanc.

G. DESMONS.

ECHOS ET NOUVELLES
Il est question de doter les médecins militaires d'un costume distinctif et uniforme pour toutes les armées des pays signataires de la Convention de Genève.

Cette mesure équitable semble impliquer le désarmement. Mais de vives réclamations s'élèvent contre le désarmement. Les médecins militaires, en effet, sont obligés de parcourir le champ de bataille, la nuit souvent, ils sont exposés à rencontrer, comme on l'a dit, les apaches sinistres qui suivent les corps de troupes en campagne avec les filles, les mercantis et les laïques. Une arme leur est nécessaire comme porte-respect, ne fût-ce qu'un simple revolver. Mais elle ne doit pas être appurée.

NOS DÉPÊCHES

Les affaires du Maroc

La situation à Marakech

Tanger, 30 mars. — Les nouvelles qui parviennent de Marakech présentent la situation comme grave dans cette ville. Les Européens vont faire une démarche collective auprès du gouverneur de la ville pour lui demander d'assurer leur sécurité.

La prise d'Oudja et l'Opinion

Berlin, 30 mars. — A la chancellerie, on assure que la nouvelle de l'occupation pacifique d'Oudja n'a produit aucune émotion dans les milieux officiels.

Le docteur Mauchamp déceré

Chalon-sur-Saône, 30 mars. — Une dépêche, envoyée par M. Chausseur, député de Saône-et-Loire, annonce que MM. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, et Pichon, ministre des affaires étrangères, ont promis de faire décerner au docteur Mauchamp, à son arrivée à Chalon, la croix de la Légion d'honneur.

L'occupation d'Oudja

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, Oudja a été occupée par les troupes françaises, le vendredi matin à dix heures. Quand la colonne arriva devant Oudja, les spahis les gendarmes, après avoir passé les innombrables jardins dont la ville est entourée, se massèrent en colonnes de pelotons devant l'entrée principale de la ville. L'infanterie et l'artillerie prirent également leurs dispositions, notamment pour l'assassinat du docteur Mauchamp.

Bou Hamidi, caïd des Beni-ben-Taleb, avait été envoyé en avant de la colonne, pour prévenir l'arrivée de l'armée des troupes françaises. Ce dernier parut fort surpris. Après avoir expliqué à l'amei les motifs qui déterminaient l'occupation d'Oudja, Bou Hamidi lui dit de venir devant les troupes françaises voir le colonel Reibell.

L'amei partit, accompagné d'une escorte de quelques cavaliers. Quand il se trouva en présence du colonel Reibell, ce dernier lui dit que la France venait occuper Oudja avec des troupes imposantes mais pacifiques, que cette mesure n'était pas prise contre les habitants d'Oudja, mais pour obtenir les réparations dues aux nombreux indigènes, notamment pour l'assassinat du docteur Mauchamp.

L'amei déclara ignorer ces faits ; il dit que les Français pouvaient entrer à Oudja sans crainte, que ses relations avec eux avaient été très bonnes, qu'il était même inutile qu'ils fussent venus en si grand nombre.

Le colonel Reibell fit remarquer à l'amei que si les forces de la France étaient importantes, c'était pour montrer que si la France était bonne et patiente, elle était aussi puissante ; que sa patience avait des bornes et qu'elle savait à l'occasion prouver sa puissance.

A ce moment, l'arrivée du général Lyantey était signalée, l'amei se dirigea vers lui avec son escorte. Arrivé en présence du général, l'amei mit pied à terre ; le général Lyantey resta à cheval. Le général tint à l'amei le même langage que le colonel Reibell. L'amei s'inclina devant la décision prise, déclarant que les français pouvaient entrer dans la ville prêts à les recevoir.

Les spahis, fanion tricolore en tête, et les gendarmes pénétrèrent par la porte Bab-Si-Abd-el-Ouahab.

Tous les habitants se trouvaient réunis à l'entrée de la ville ou sur les portes de leurs habitations, ne manifestant ni surprise et prenant même un grand intérêt à défilé que les troupes firent à travers la ville, musiques en tête, sabre au clair et baïonnette au canon.

A onze heures et demie le défilé était terminé et les troupes campèrent sur les places de la ville.

Le colonel Reibell croit que l'effet moral de l'occupation d'Oudja sera considérable.

Dès son entrée, le colonel Reibell a pris en main l'administration de la ville, assumant la responsabilité de la sécurité et de l'ordre. Il recevra demain le pacha et tous les caïds de la région qui voudront conférer avec lui, toute fois à son soin de préciser qu'il administrera Oudja sans déposséder l'amei, qui continue à en rester le maître nominal.

LES GREVES DE NANTES

Nantes, 30 mars. — Les dockers se sont réunis ce matin à la Bourse du travail. Les citoyens Mathéou et d'après les renseignements reçus, il y a eu une manifestation de Chantenay pour la location d'un local destiné à l'installation d'une boulangerie coopérative des dockers.

Le citoyen Yvelot, de la commission générale du travail, a expliqué ce que sont cette coopérative et la façon dont elle fonctionnera.

Toute idée de déviation doit être rejetée. Les bénéficiaires, s'il y en a, serviront seulement à l'occupation d'un immeuble et à apporter tout le confort de l'habitation.

L'orateur a parlé ensuite du projet des écoles coopératives où il n'y aura ni récompenses, ni punitions et où on apprendra à l'enfant à haïr l'organisation sociale. On lui enseignera également qu'il ne sera jamais heureux tant qu'il y aura des malheureux autour de lui.

L'orateur a invité les dockers à considérer les instituteurs syndiqués comme des camarades qui arriveront aux mêmes résultats qu'eux dans la lutte sociale par l'éducation qu'ils donneront.

L'orateur s'est ensuite étendu sur le communisme par les coopératives et a dit que c'est le premier pas vers une société meilleure.

LES GREVES EN SUISSE

Genève, 30 mars. — Après de laborieuses négociations entre les délégués du conseil d'Etat et le conseil d'administration de la Société générale suisse des chocolats, la délégation des ouvriers des fabriques de Bussigny et de Verrey, un procès-verbal a été dressé aux termes duquel la société déclare reconnaître aux revendications formulées par les ouvriers.

Le travail reprendra mardi à Vevey, Bussigny et Orbe.

Si les troupes sont honorées, la société typographique de Lausanne a décidé à l'unanimité de représenter les grévistes.

Les grévistes ont tenu une grande assemblée ce soir. Ils ont décidé de suspendre la grève et d'adresser une pétition au conseil d'Etat pour obtenir l'élargissement des grévistes arrêtés. A la soirée, quelques portebaleaux ont installé au passage MM. Muzin et Perreard, ministres. Ils ont été arrêtés après une légère échauffourée.

Une députation de grévistes a demandé au conseil d'Etat, ce matin, la liberté des camarades arrêtés. Les interrogatoires plusieurs ont été relâchés et conduits à la frontière.

A Neuchâtel, par solidarité, la fédération du travail a décrété la grève. L'opinion est surprise de ce réveil tardif.

Les papiers du nonce Montagnini

Quelques documents. — Un intéressant et volumineux dossier. — Le carnet du moine. — L'action libérale et les journaux réactionnaires. — Quelques hommes politiques.

Le « Figaro » publie l'analyse de quelques uns des documents que renferme le dossier Montagnini. D'après le « Figaro », ce dossier contient 1.300 pièces. Un grand nombre d'entre elles, dit-il, n'offrent qu'un intérêt excessivement médiocre. Mais d'autres contiennent des renseignements qui méritent d'être signalés. Parmi eux figure un carnet dans lequel M. Montagnini notait les renseignements qu'il recueillait au cours de ses incessantes péripéties à travers la France parisienne.